AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-7-77 137276

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ABONNEMENT ANNUEL :

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs

n° 20 - 19 juillet 1977

VIGNE

EUDEMIS - Deux traitements ont été conseillés dès fin juin dans la région de Perpignan et au cours des deux premières décades de juillet, localement, dans l'Aude, l'Hérault et le Gard.

Le deuxième vol arrive à son terme dans de nombreuses situations. Aussi l'intervention conseillée (méthode "curative"), selon les secteurs, a dû être faite au cours de la semaine du 15 au 20 juillet, à l'aide d'un parathion auquel on aura ajouté un acaricide dans les vignes attaquées au printemps par les acariens.

L'attention est attirée sur la nécessité de traiter notamment les vignes non protégées au cours de cette période. Le repérage de pénétration montre en effet l'importance des attaques.

Le plus grand soin sera apporté à l'exécution du traitement en veillant plus particulièrement au réglage des appareils afin que les grappes soient bien enrobées compte tenu de l'importance de la végétation.

Dans certaines situations "très favorables aux vers" il ne faudra pas hésiter de refaire une application curative une semaine après (autour du 25 juillet) si l'on constate la présence de chenilles.

Dans l'Aude : à Douzens et Limoux, le vol se développe. Les pontes et les premières pénétrations ont été observées notamment à Douzens. Aussi il convient de recourir à la méthode "curative" signalée précédemment car la période actuelle est très favorable au développement rapide du cycle.

COCHYLIS - Le repérage du ravageur par piégeage confirme sa présence, cette année, dans la situation bien connue du Limouxin (Aude) et dans quelques secteurs du Gard et l'Hérault.

OIDIUM - La maladie est en recrudescence actuellement. Il convient de traiter à l'aide de soufre.

ARBRES FRUITIERS

CERATITE - Des mouches des fruits ont été capturées en nombre faible dans les régions de Port-Vendres (66) et Narbonne (11) et des attaques ont été enregistrées sur fruits dans plusieurs vergers des Costières Sud (30).

Des informations relatives aux traitements seront diffusées dans le prochain bulletin.

POU DE SAN JOSE - (Région de Perpignan) - L'essaimage de jeunes larves a été constaté.

La lutte contre ce ravageur est obligatoire, aussi un traitement au méthidathion doit être fait dans les zones contaminées. Une deuxième application sera effectuée dans une dizaine de jours.

Les délais d'emploi avant récolte doivent être respectés strictement.

PECHER

TORDEUSE ORIENTALE - La protection contre ce ravageur doit être assurée :

- sur les fruits à récolter après le 15 août par un traitement immédiat qui sera renouvelé 10 à 12 jours après ;

- sur les fruits à récolter après le 25 août par une première application dès réception de l'avis, puis, par deux autres réalisées à des intervalles de 10 à 12 jours.

P. 224

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

CULTURES LEGUMIERES

MELON : Oïdium - Les dégâts avant récolte peuvent être graves. Aussi un traitement doit être effectué. Différents produits sont préconisés : triforine, ditalimphos, bupirimate, pyrazophos, thiophanate, benomyl, chinométhionate, dinocap.

Anthracnose ou nuile rouge - La lutte s'effectue au moyen de fongicides de synthèse : benomyl, carbendazime, manèbe, mancozèbe, méthylthiophanate.

TOMATES : Noctuelles - Dès l'apparition de ce ravageur il est recommandé d'effectuer une pulvérisation au méthomyl ou au carbaryl.

Mildiou - Alternaria - La protection contre ces maladies doit être assurée.

- Respectez strictement les délais d'emploi avant récolte.
- Intervenez auprès des Services postaux en cas de retard dans la distribution des avis qui sont postés par la Station le jour même de leur rédaction.

Pour le CHEF de CIRCONSCRIPTION,
L'INGENIEUR d'AGRONOMIE ADJOINT,

G. THEISSEN

= =

INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES SOLS AU BROMURE DE METHYLE

La limitation des résidus bromés s'impose pour les cultures légumières mises en place sur un sol désinfecté. Des moyens doivent être mis en oeuvre pour atteindre ce but.

Ces mesures techniquement nécessaires se situent aux trois stades suivants :

- Au niveau de la préparation du terrain pour le traitement :
  la température, l'humidité relative, la porosité, les matières organiques, et les amendements calcaires;

- Au niveau du traitement proprement dit :
  la dose, la durée de contact, la fréquence du traitement;

- Au niveau de la préparation du terrain pour la remise en culture :
  l'aération, le "lessivage".

Il convient de travailler en collaboration avec les Agriculteurs et de les aider :
- par des conseils,
- par la mise en application des mesures appropriées que le Service de la Protection des Végétaux vous indiquera.

Tirage du I9 juillet I977 - I400 exemplaires.